GUIDE PRATIQUE DE LA RENTRÉE SCOLAIRE

MAIRIE DE MORANGIS
12 AVENUE DE LA RÉPUBLIQUE
91420 MORANGIS

01 64 54 28 28
mairie@morangis91.com
www.morangis91.com

3

Édito

4 > 5 Vos Démarches

- Le Portail morangissois
- Le Service Enfance-Éducation et Jeunesse

6 > 9 À l'École, de l'inscription à l'accueil des enfants

- Inscriptions scolaires
- Établissements
- Emploi du temps
- Restauration scolaire

10 > 11 L'Accueil des enfants hors temps scolaire

- Accueil pré et post-scolaire
- Aides aux devoirs
- Les Mercredis
- École municipale des sports

12 > 13 Pendant les vacances

- Accueil de loisirs
- Stage multisports
- Séjours

14 > 15 À vos côtés

- La Médiatrice famille
- L'Infirmière municipale
- La Caisse des écoles

16 > 17 Vivre ensemble

- Enfance en danger
- Contacts utiles
- Non au harcélement
- Vigilance écran
- Trottinez et pédalez en toute sécurité

18 > 19 La Ville et l'école en quelques chiffres - 2024

- Les coûts - Fonctionnement
- Les coûts - Investissement

Ce produit est issu de forêts gérées durablement et de sources contrôlées. PEFC-France.org

PEFC 10-31-1668

IMPRIM'VERT

Directeur de la publication : Brigitte Vermillet, Maire de Morangis | **Réalisation :** E. Sciarini et O. Le Moal - Service Communication - 01 64 54 28 57 - communication@morangis91.com | **Imprimeur :** Imprimerie Compiègne 01 53 35 95 15 | Imprimé à 3 000 exemplaires | **© Crédits photos :** Mairie de Morangis, Envento, Adobe Stock

MORANGIS
12 avenue de la République
BP98- 91423 Morangis Cedex
01 64 54 28 28
mairie@morangis91.com
www.morangis91.com

Marie Hamidou
Adjointe au Maire
Vie éducative, relations avec les familles et affaires générales

Emma Di Manbro
Conseillère municipale
Déléguée périscolaire et jeunesse

Madame, Monsieur, Chers parents,

À Morangis, l'éducation est au cœur de nos priorités. Offrir à chaque enfant les meilleures conditions d'apprentissage, c'est lui permettre de grandir, de s'épanouir et de construire son avenir.

La rentrée scolaire est un moment important, mêlant enthousiasme, attentes et parfois appréhensions, pas seulement pour nos petits morangissois. C'est pourquoi, ce livret a été conçu pour vous accompagner dans cette étape, en vous apportant toutes les informations utiles pour bien préparer la rentrée.

Restauration scolaire, accueils de loisirs, aide aux devoirs, Plan Mercredi de qualité, stages sportifs… autant de dispositifs municipaux pensés pour soutenir les familles et les enfants, dont vous retrouverez le fonctionnement et les modalités dans ces pages.

Vous pourrez également compter sur l'engagement sans faille de nos agents municipaux, mobilisés pour vous accompagner au quotidien tout au long de l'année.

Sincèrement Vôtre

BRIGITTE VERMILLET
Maire de Morangis
Vice-présidente du Conseil Départemental de l'Essonne
Vice-présidente du Grand-Orly Seine Bièvre
brigitte.vermillet **bvermilletpm**

Vos démarches

PORTAIL MORANGISSOIS

Le Portail Morangissois est l'allié des familles morangissoises. Il permet d'inscrire vos enfants à la restauration, aux accueils de loisirs, aux séjours d'été à Lézardrieux, aux stages multisports…

L'inscription en Petite section de maternelle peut également s'effectuer en ligne sur ce support *(voir p.6)*.

Le Portail offre également la possibilité de régler vos factures en ligne *(restauration municipale, accueils péri et extra-scolaires, activités adultes…)* et de consulter l'historique de vos paiements. Un tutoriel est mis en place sur la page d'accueil afin d'accompagner les familles.

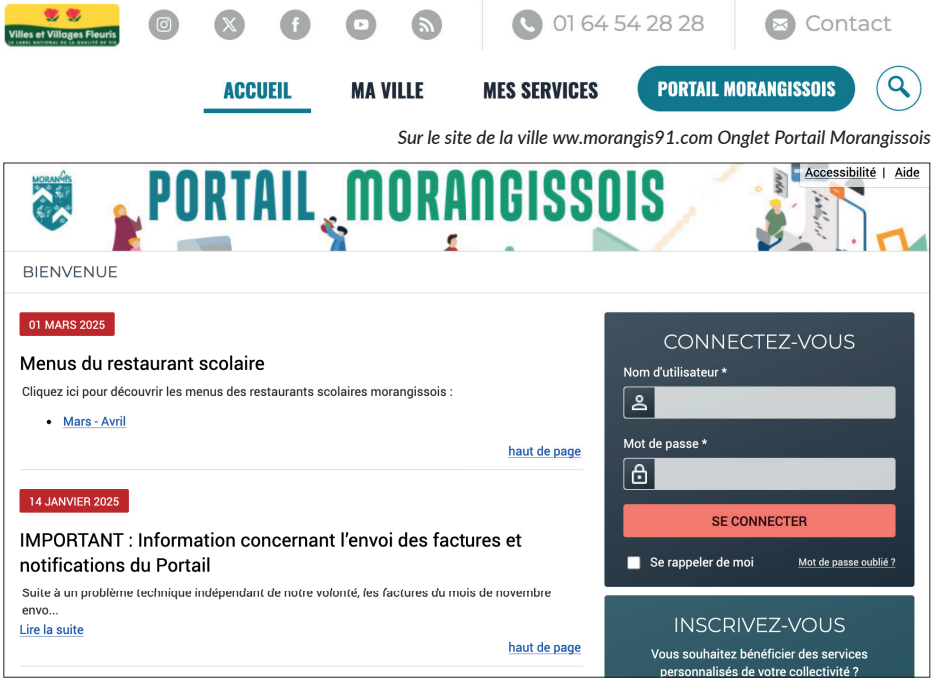

Sur le site de la ville ww.morangis91.com Onglet Portail Morangissois

Page du Portail Morangissois

LE SERVICE
ENFANCE-ÉDUCATION ET JEUNESSE

Le service Enfance-Éducation et Jeunesse est votre interlocuteur principal. Il se compose :

Secteur Scolaire

Il gère les inscriptions et les demandes de dérogation à la carte scolaire, de la Petite section au CM2. Il est également le lien entre l'Éducation nationale et la Ville : gestion des fournitures scolaires des écoles, du matériel et du mobilier, des investissements numériques, des effectifs, activités piscine ; Il a pour mission le recrutement et l'organisation des ATSEM *(agent territorial spécialisé des écoles maternelles)*. Il gère également l'aide aux devoirs.

Secteur péri et extrascolaire

Il assure l'accompagnement des enfants en dehors des temps scolaires *(hors Aides aux devoirs)*. Il organise les accueils pré et post scolaire, le mercredi, l'encadrement des enfants sur le temps de restauration, l'accueil des enfants durant les vacances scolaires et les séjours hiver, printemps et été. La démarche éducative proposée par les équipes d'animation est précisée dans Le Projet Educatif Territorial *(PEdT)* / Plan mercredi.

Restauration scolaire

Elle propose des repas de qualité, préparés sur place dans le respect strict des normes sanitaires. Ce service vise à promouvoir une alimentation équilibrée et variée, tout en respectant les principes de développement durable. Afin d'assurer un accompagnement technique optimal, la ville a mis en place un marché public avec un prestataire spécialisé *(voir aussi p.8)*.

Secteur Jeunesse

Il informe, oriente et soutient les jeunes dans leurs problématiques du quotidien en lien avec la formation, l'emploi, le transport, l'hébergement... Il accompagne les jeunes dans leurs projets, leurs initiatives, les aide à les mettre en œuvre afin de leur permettre d'agir sur la ville et sur le territoire et leur propose des activités et des sorties.

☞Pour plus d'informations service Enfance-Éducation et Jeunesse : ✆ 01 64 54 28 09 ou 28 50 (jeunesse) et www.morangis91.com

À l'école, de l'inscription à l'accueil des enfants

INSCRIPTIONS SCOLAIRES

L'inscription des enfants entrant en 1re année de maternelle *(Petite section)* s'effectue prioritairement sur le Portail Morangissois ou sur rendez-vous au Guichet Unique de la mairie de la mi-janvier à la mi-mars de chaque année. Les dates précises vous sont données tous les ans sur les différents supports de communication de la ville *(magazine, RDV du mois, site internet, affichage)*.

Il faut joindre à votre demande les copies du livret de famille, du carnet de santé de votre enfant *(avec les 11 vaccins obligatoires)*, ainsi qu'un justificatif de domicile de moins de 3 mois. Après avoir reçu le récépissé indiquant les coordonnées de l'établissement que fréquentera votre enfant, vous devrez procéder à l'inscription directement auprès de l'école.

Si votre enfant fréquente déjà l'une des écoles de la ville, son inscription est automatiquement reconduite dans le même établissement pour l'année d'après.

Les enfants ayant fréquenté une école maternelle l'année précédente en Grande Section sont automatiquement inscrits à l'école élémentaire de leur secteur. Si la famille souhaite que l'enfant fréquente une autre école, une demande de dérogation est nécessaire.

COMMENT DEMANDER UNE DÉROGATION ?

Une dérogation peut être demandée auprès du service Enfance-Éducation et Jeunesse pour inscrire son enfant dans une école autre que celle du secteur dont il dépend, que ce soit sur le territoire de la commune ou dans une autre commune. Cette dérogation est soumise à une commission qui valide ou non la demande fin mai.

Service Enfance-Éducation et Jeunesse : 01 64 54 28 65 ou www.morangis91.com

ÉTABLISSSEMENTS

- **École maternelle Les Hirondelles**
  34 rue des Hirondelles / 01 77 06 72 33
- **École maternelle Les Acacias**
  35 rue de Savigny / 01 77 06 72 34
- **École maternelle et élémentaire Nelson Mandela**
  16 rue de Wissous / 01 64 54 52 44
- **École privée maternelle et élémentaire Saint-Joseph**
  14 rue du Général Leclerc / 01 69 09 12 12
- **École élémentaire Édouard Herriot**
  101 av. de la Cour de France / 01 77 06 73 66
- **École élémentaire Louis Moreau**
  4 av. Charles de Gaulle / 01 60 49 09 21

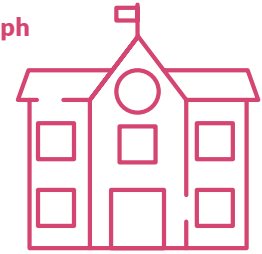

Retrouvez tous les établissements scolaires sur le site de la ville www.morangis91.com

À l'école, de l'inscription à l'accueil des enfants

EMPLOI DU TEMPS

Depuis la rentrée de septembre 2021, toutes les écoles de la ville ont une organisation de la semaine scolaire à 4 jours, conformément au décret 2017-1108 du 27 juin 2017 *(Journal Officiel du 28 juin 2017)*, relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques. Le temps scolaire est réparti ainsi :

- **Accueil du matin**
  Du lundi au vendredi
  (sauf le mercredi) :
  7h30-8h20 *(Gratuit de 8h à 8h20)*
- **Temps scolaire**
  Lundi, mardi, jeudi et vendredi :
  8h30-11h30 et 13h30-16h30
- **Pause du midi**
  Du lundi au vendredi
  (sauf le mercredi) :
  11h30-13h30

Fratrie

Afin de faciliter la vie des parents ayant à la fois des enfants en élémentaire et en maternelle, les familles ont la possibilité de récupérer leur enfant en maternelle de 11h30 à 11h45 et de 16h30 à 16h45.

☞ *Accueil gratuit*

RESTAURATION SCOLAIRE

La restauration scolaire se tient de 11h30 à 13h30, avec un service à table pour les écoles Mandela *(maternelle)*, Acacias et Hirondelles et un self pour les écoles Herriot, Moreau et Mandela *(élémentaire)*.

Les enfants sont accompagnés par les ATSEM et les animateurs sur le temps du repas. Les repas sont équilibrés et cuisinés sur place par le personnel d'office à partir des denrées livrées par le prestataire de restauration.

Le service Restauration Scolaire est chargé de l'élaboration des recettes et des menus, en veillant à la diversité des plats et à la satisfaction des besoins nutritionnels des enfants. Ces menus sont ensuite validés par une commission municipale, composée de professionnels de la santé et de l'éducation ainsi que de représentants de parents d'élèves. Ce processus garantit des repas sains, adaptés et savoureux, tout en soutenant les actions en faveur de l'environnement. L'utilisation de produits locaux et de saison fait également partie de cette démarche responsable, réduisant l'empreinte écologique du service. Le respect de ces engagements fait de la restauration scolaire un atout pour la ville et ses jeunes citoyens.

Les restaurants scolaires jouent aussi un rôle éducatif en favorisant la découverte des saveurs, sensibilisant les enfants au gaspillage alimentaire *(affichage ludique, choix de la taille de l'assiette, ...)* et au tri des déchets alimentaires *(installation de table de tri « ludiques » et intervention d'ambassadeur du tri).*

Les enfants sont inscrits d'office à la restauration et la facturation est établie à la présence de l'enfant uniquement. Les menus sont consultables sur le site de la ville ou via l'application Imagina.

Tarif selon Quotient Familial. Retrouvez les tarifs sur www.morangis91.com/tarifs-municipaux

PROJET D'ACCUEIL INDIVIDUALISÉ

Votre enfant est atteint d'un trouble de la santé ou d'une maladie de longue durée et sa vie en collectivité *(École, accueil de de loisirs)* doit être adaptée ? Un projet d'accueil individualisé *(PAI)* doit être établi. Il s'agit d'un document organisant sa vie quotidienne en établissement et précisant ses besoins thérapeutiques.

L'infirmière Municipale vous accompagne dans cette démarche au 01 64 54 52 47 ou par mail : m.passicos@morangis91.com

SERVICE MINIMUM D'ACCUEIL - SMA

La loi du 20 août 2008 a institué un droit d'accueil pour les élèves des écoles maternelles et élémentaires pendant le temps scolaire. Cela signifie qu'en cas de grève ou d'absence imprévisible d'un enseignant et d'impossibilité de le remplacer, l'élève bénéficie gratuitement d'un service d'accueil. Cet accueil n'est mis en place que si à minima 25 % de l'équipe enseignante est absente. Toutefois il peut arriver que la Ville ne soit pas en mesure de la mise en place de cet accueil si elle n'a pas les moyens humains de l'assurer en toute sécurité.

L'accueil des enfants hors temps scolaire

ACCUEIL PRÉ ET POST-SCOLAIRE

Le matin avant l'école, les enfants peuvent être accueillis de 7h30 à 8h dans les accueils périscolaires, avant d'être accompagnés à l'école. Cet accueil est soumis à une tarification au quotient.

À partir de 8h, les enfants sont accueillis, gratuitement, dans l'établissement scolaire par les animateurs et/ou les ATSEM. Dès 8h20, les enseignants prennent le relais.

Le soir, cet accueil se fait à partir de 16h30 par les animateurs. Les familles ne sont autorisées à venir chercher leur enfant qu'à partir de 17h15 pour faciliter la prise du goûter et l'organisation de l'accueil. Une heure d'accueil post scolaire est proposée de 18h à 19h.

Tarif selon Quotient Familial

AIDES AUX DEVOIRS

Les lundis, mardis, jeudis et vendredis, les enfants ont la possibilité d'être inscrits à l'aide aux devoirs de 16h30 à 18h. Ce dispositif est encadré par des enseignants ou intervenants diplômés à minima du BAC et comprend un goûter fourni par la ville.

Tarif selon Quotient Familial

LES MERCREDIS

Le Projet Éducatif Territoral *(PEdt)*/ Plan Mercredi de Qualité est en place dans la ville. Il s'articule autour d'un programme alliant civisme, prévention, environnement, culture et sport. Toutes les activités travaillées sont liées aux projets et actions réalisés dans les écoles.

Dans le cadre du projet Civisme et Citoyenneté, un Conseil des Ambassadeurs des Enfants a été créé auprès des membres. Après consultation de leurs camarades, font remonter des idées, projets ou problématiques aux élus du Conseil Municipal des Jeunes - CMJ, lors de temps de travail organisés une fois par trimestre, participent au Conseil de cantine…

En parallèle du Plan Mercredi de qualité, les animateurs mènent des projets propres à chaque structure, en complémentarité éducative avec l'école.

Emploi du temps

- **Journée complète**
  De 7h30 à 19h *(arrivée des enfants entre 7h30 et 9h, départ entre 17h et 19h).*
- **Demi-journées**
  Avec repas *(uniquement pour le matin)* « ou demi-journée sans repas » *(l'après-midi uniquement)*
  Détails sur le site de la ville www.morangis91.com.

L'inscription à l'accueil de loisirs du mercredi est désormais périodique *(entre chaque vacances scolaires)* et non annuelle. Les dates précises des périodes d'inscription sont communiquées à chaque rentrée scolaire.

☞ *Tarif selon Quotient Familial*

ÉCOLE MUNICIPALE DES SPORTS

L'École municipale des sports propose tous les mercredis *(hors vacances scolaires)* 4 cycles d'activités sportives à l'année, aux gymnases Claude Bigot et Florence Arthaud.

☞ *Tarif selon Quotient Familial*

Pendant les vacances

ACCUEIL DE LOISIRS

Durant chaque période de vacances scolaires, les accueils de loisirs sont ouverts de 7h30 à 19h, selon les modalités d'accueil suivantes :

- **Journée complète**
  À partir de 7h30 et jusqu'à 19h
- **Demi-journée**
  Avec repas *(uniquement pour le matin)* « ou demi-journée sans repas » *(l'après-midi uniquement)*

Le matin, l'arrivée des enfants se fait entre 7h30 et 9h et le soir, le départ s'effectue entre 17h et 19h.

☞ ***Le programme, avec toutes les activités proposées par accueil, est à retrouver sur www.morangis91.com.***

STAGE MULTISPORTS

Chaque première semaine des vacances scolaires *(sauf vacances de Noël)* et durant les grandes vacances, le service des sports organise un stage multisports pour les 9-14 ans. Le programme, distribué directement auprès des élèves, varie en fonction des saisons : jeux collectifs, jeux de raquettes, piscine, patinoire...

☞ *Tarif selon Quotient Familial*

SÉJOURS

Des séjours d'hiver, printemps et été sont organisés pour les jeunes Morangissois.

- **Séjour au Montcel** *(Savoie)*

Chaque année la ville, en partenariat avec Chilly-Mazarin, propose aux 7-14 ans de partir à la montagne en hiver et au printemps.

- **Séjour à Lézardrieux** *(Bretagne)*

Chaque été, le domaine de Kermenguy à Lézardrieux, accueille les 6-15 ans, lors de 3 séjours. Activités ludiques, sportives et découvertes sont au programme.

Les dates de chaque séjour et les modalités d'inscriptions sont à retrouver sur morangis91.com ou le Portail Morangissois.

☞ *Tarif selon Quotient Familial*
Nombre de places limité.

À vos côtés

LA MÉDIATRICE FAMILLE

Au sein du service Enfance-Éducation et Jeunesse, la Médiatrice au service des Familles prend en compte votre besoin, vous accompagne, vous oriente vers le professionnel et/ou l'organisme adapté à votre situation.

La médiatrice est à votre écoute sur de nombreux points. Rendez-vous par téléphone au ***01 64 54 28 28 ou par mail : mediatrice-famille@morangis91.com***

Une permanence est également organisée tous les mercredis de 13h30 à 17h30 à l'Accueil de loisirs Nelson Mandela et tous les premiers vendredis du mois de 15h30 à 17h30 à l'Accueil de loisirs Édouard Herriot.

Avez-vous 5 minutes ?

Ce dispositif permet aux parents de rencontrer les élus, la Médiatrice famille et le service Enfance-Éducation et Jeunesse devant les écoles autour d'un café afin d'échanger sur les sujets d'éducation, les projets menés par la ville ou dans les établissements ...

☞ Le planning par école est à retrouver sur l'agenda www.morangis91.com

L'INFIRMIÈRE MUNICIPALE

L'infirmière municipale assure la mise en place et le suivi des Projet d'Accueil Individualisé *(PAI)*, elle participe au suivi de Projet d'Accompagnement Individualisé Périscolaire *(PAIP)* pour l'accueil des enfants en situation de handicap et elle coordonne et participe à des campagnes de prévention et de sensibilisation sanitaires en direction des enfants et des familles. L'infirmière municipale est rattachée au service Enfance-Éducation et Jeunesse. Elle reçoit sur rendez-vous.

☞ Sur rendez-vous
m.passicos@morangis91.com

ET AUSSI ...

Les éducateurs du service des Sports ainsi que les professeurs de l'école de Danse municipale interviennent dans les écoles pour proposer des activités adaptées aux enfants.

Les Services Techniques, notamment les gardiens, les agents d'entretien et les équipes des Espaces Verts, contribuent chaque jour à l'entretien des établissements afin d'offrir aux élèves un cadre de travail et de vie optimal.

LA CAISSE DES ÉCOLES

La Caisse des écoles est un organisme public local qui a pour mission principale de favoriser la réussite éducative et de soutenir les élèves dans leur parcours scolaire. Présente dans de nombreuses communes, elle œuvre notamment pour l'amélioration des conditions de vie et d'apprentissage des enfants à l'école. Elle peut organiser ou financer diverses actions éducatives, culturelles et sociales, en lien avec les établissements scolaires.

À Morangis, le budget de la Caisse des écoles s'élève à 135 000€, principalement financée par une subvention communale, mais également par les cotisations *(2€ x membres)*, des dons et legs *(occasionnels)* et des subventions éventuelles.

Ce budget se répartit en plusieurs financements destinés à enrichir la vie scolaire des enfants :

Financement 1 : 35 050 €

- **Spectacle et livres de noël**
- **Cadeau de fin d'année : GS et CM2**
- **Critérium du jeune conducteur**
- **Kit CP**

Financement 2 : 67 000 €

- **40 € par enfant *(sorties, bus, billetterie, interventions école, ...)***

Financement 3 : 32 950 €

- **Chamarande : *(3 jours/2 nuits : hébergement + transport)***

Enfants en situation de handicap :

- **Inclusion : *(matériels spécifiques)***
- **Conférences**

En plus de la subvention à la Caisse des écoles, la ville soutient directement les établissements scolaires en finançant :

Les fournitures scolaires à hauteur de 30€ par enfant, pour alléger la charge des familles.

L'activité piscine pour les élèves de CE2 et CM2, grâce à un budget de 42 500€.

CAISSE DES ÉCOLES
de Morangis

Vivre ensemble

Pour prévenir et lutter contre toutes les formes d'agressions, de harcèlement ou de cyberviolence sur un enfant, plusieurs numéros existent :

ENFANCE EN DANGER : 119

Le **119** est ouvert 24 h sur 24, 7 jours sur 7 pour les enfants, adolescents et jeunes majeurs *(- de 21 ans)* victimes de violences psychologiques, physiques, sexuelles ou en situation de danger.

Ce numéro s'adresse également aux proches susceptibles de signaler une violence commise sur un enfant.

NON AU HARCÈLEMENT : 30 18

Le harcèlement est une forme de **violence**, répétée. Elle peut être psychologique et/ou physique visant à nuire à la personne victime de ces attaques.

Le **30 18** est le numéro national contre toutes les formes de harcèlement, y compris cyberharcèlement, concernant les jeunes, enfants et adolescents. **Gratuit, anonyme et confidentiel**, il est ouvert aux élèves, parents et professionnels 7 jours sur 7, de 9h à 23h pour tout renseignement ou signalement. Une application mobile est aussi disponible.

CONTACTS UTILES

Les Fédérations de Parents d'élèves

- **FCPE**
  fcpe.morangis@gmail.com
- **APEM**
  apem.morangis@gmail.com
- **PEI Mandela**
  pei.mandela@gmail.com
- **APEL**
  apelsaintjoseph91@gmail.com

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE
Liberté
Égalité
Fraternité

VIGILANCE ÉCRAN

Les écrans sont une source de divertissement pour les enfants mais une surexposition peut nuire à leur santé (concentration, mémoire, sommeil, comportement) et causer des effets physiques et psychologiques. Un accompagnement est nécessaire, notamment sur Internet, pour éviter les contenus inappropriés et le cyberharcèlement. Voici quelques conseils pour limiter ces risques :

- **Accompagner votre enfant dans sa navigation sur Internet ;**
- **Stimuler sa créativité en l'orientant sur les bons sites à consulter ;**
- **Activer le contrôle parental sur les différents appareils ;**
- **Définir ensemble des règles et des limites d'utilisation des écrans ;**
- **Éviter d'installer un ordinateur dans sa chambre ;**
- **Le sensibiliser au poids de ses mots et de ses actions sur Internet : il ne doit pas participer au harcèlement d'autrui ;**
- **L'encourager à rester vigilant, car l'identité des personnes derrière un pseudonyme peut être trompeuse.**

(Conseils de l'INSFAE, programme européen de prévention des risques et la promotion des usages positifs d'Internet)

Plus d'infos www.e-enfance.org

TROTTINEZ ET PÉDALEZ EN TOUTE SÉCURITÉ

De plus en plus d'enfants se déplacent à vélo ou en trottinette, que ce soit pour aller à l'école, se rendre à leurs activités ou simplement pour le plaisir. En circulant sur la voie publique, ils doivent respecter les règles du Code de la route, comme s'arrêter aux panneaux STOP et aux feux rouges.

Adopter un comportement prudent est essentiel pour leur propre sécurité mais aussi pour celle des autres usagers. Voici les principales règles à connaître :

- **À trottinette** : interdiction de la trottinette électrique au - de 14 ans, port du casque fortement recommandé, feux avant et arrière et avertisseur sonore obligatoires, souscription d'une assurance civile, usage des écouteurs et du téléphone interdit, il est strictement interdit de monter à plusieurs sur une trotinnette. ...

- **À vélo :** le port du casque est obligatoire jusqu'à 12 ans et fortement recommandé au-delà, le vélo doit être équipé de freins avant et arrière, de feux avant et arrière et de catadioptres, usage des écouteurs et du téléphone interdit ...

La ville et l'école en quelques chiffres - 2024

LES COÛTS - FONCTIONNEMENT

- Entretien : **146 442€** *(écoles)* et 14 856€ *(accueils de loisirs)* ;
- Frais de personnel : **4 180 000€** *(Animation, Atsem, Offices, Administration Enfance ; Aide aux devoirs, Intervenants Sports et Danse)* ;
- Électricité : **302 012€** ;
- Gaz : **138 355€** ;
- Investissement mobilier : en moyenne entre **20 000 et 30 000 €**/an ;
- Sorties : **132 500€** réparti comme suit : Ville : 42 500€ pour la piscine CE2/CM2, fournitures scolaires : 55 000€ et les sorties ;
- Restaurant Les Hirondelles : **1 117 705,25€**. La ville a pu bénéficier de subventions à hauteur de 505 940€ par le Département et 363 302€ par l'État.

LES COÛTS - INVESTISSEMENT

Prochains investissements :

- Création d'une extension du réfectoire de l'école Mandela ;

- Dans le cadre du projet Moreau, deux réunions de concertation ont eu lieu, réunissant élus, agents municipaux, enseignants et familles. Ce projet prévoit la construction de 14 salles (destinées à des classes et à d'autres activités), ainsi qu'un accueil de loisirs comprenant 4 salles d'activités, une réserve et un bureau de direction. Il inclut également une cour de récréation surélevée pour l'accueil de loisirs, des sanitaires, un office et un grand réfectoire. Une partie de la cour de l'école sera transformée en cours Oasis. À ce jour, un pré-projet d'un montant estimé à 10 000 000€ est en cours d'étude.

Bonne
Rentrée